



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

### Compte rendu du Comité Syndical du mardi 10 mars 2020.

Nombre de conseillers titulaires : 31

Nombre de conseillers suppléants : 22

Le 10 mars 2020 à 18h30, le comité syndical convoqué le 25 février 2020 s'est réuni à Comps sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Jean-Louis **MAGNAN**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Absent.
Bourdeaux :	Monsieur Patrick <b>CHALAMET</b> .
Bouvières :	Monsieur Damien <b>BOMPARD</b> .
Comps :	Monsieur Jean-Pierre <b>FABRE</b> .
Crupies :	Absent.
Dieulefit :	Mesdames Nicole <b>BLANC</b> , Patricia <b>HOFFMANN</b> . Messieurs Jean-Pierre <b>BERNON</b> , Olivier <b>CADIER</b> , Jean-Louis <b>MAGNAN</b> , José <b>SUSINI</b> .
Eyzahut :	Monsieur Jacques <b>HOLZ</b> .
La Bégude de Mazenc :	Monsieur Daniel <b>LEPARMENTIER</b> .
La Roche Saint Secret :	Excusé.
Le Poët-Laval :	Messieurs Paul <b>BRUN</b> , Patrice <b>MAGNAN</b> , Jean-Claude <b>ROZ</b> , Bernard <b>TOURASSE</b> .
Les Tonils :	Excusé.
Montjoux :	Madame Frédérique <b>LECOINTE</b> .
Orcinas :	Monsieur Maurice <b>ROUSSET</b> .
Pont de Barret :	Absent.
Rochebaudin :	Monsieur Francis <b>JEAN</b> .
Salettes :	Excusé.
Souspierre :	Madame Eliette <b>GUILHAUD</b> .
Teyssières :	Monsieur François <b>VELTEN</b> .



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Vesc : Monsieur Didier **ALAIZE**.

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 19  
Délégué(e)s suppléant(e)s présent(e)s : 2  
Quorum : 16

Monsieur le Président remercie les délégués présents. Il remercie également la municipalité de Comps et plus particulièrement monsieur le Maire Jean-Pierre FABRE.

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Patricia **HOFFMANN** est désignée secrétaire de séance par le Comité Syndical (article L.2121-15 du CGCT).

#### **Approbation du procès-verbal du comité syndical du mardi 12 décembre 2019.**

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du Comité Syndical du mercredi 16 janvier 2019. Il est conclu à l'adoption du compte-rendu qui intègre des observations formulées par monsieur François **VELTEN** précédemment, à l'unanimité des délégués présents lors de la dernière séance.

#### **1. Présentation et votes des comptes administratifs 2019 et des budgets primitifs 2020.**

- **Comptes de gestion 2019**

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur du Syndicat accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts,

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

***Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion (eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif) dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.***

- **Comptes administratifs 2019**

Le Comité Syndical, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019, après s'être fait présenter par monsieur le Président les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement en euros	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif assainissement non collectif</b>		
Résultat reporté		24 091,67
Opérations de l'exercice	82 549,08	80 611,31
Résultat de l'exercice	1 937,77	
Résultat de clôture		22 153,90



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
 Quartier MALEVAL  
 26220 DIEULEFIT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif Eau Potable</b>						
Résultat reporté		561 564,82		182 967,88		
Opérations de l'exercice	727 199,57	726 692,73	874 428,20	618 891,17		
Résultat de l'exercice	- 506,84		255 537,03			
Résultat de clôture		561 057,98	72 569,15			488 488,83

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>Compte administratif Assainissement Collectif</b>						
Résultat reporté		491 624,64		162 187,54		
Opérations de l'exercice	508 542,37	680 104,74	206 129,41	114 786,07		
Résultat de l'exercice		171 562,37	91 343,34			
Restes à réaliser						
Résultat de clôture		663 187,01		70 844,20		734 031,21



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour celle annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Voté à l'unanimité des délégués (sauf monsieur le Président qui ne prend pas part aux votes).**

- **Affectations de résultats :**

Le Comité Syndical, après avoir examiné le compte administratif 2019 et statuant sur le report et l'affectation du résultat de fonctionnement et du solde d'investissement de l'exercice, constate que le compte administratif fait apparaître :

EAU POTABLE

- Un excédent de fonctionnement de 561 057,98 euros.
- Un déficit d'investissement de 72 569,15 euros.

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- d'affecter les résultats comme suit :

<b>Report en excédent de fonctionnement :</b>	<b>488 487,00 euros (R002)</b>
<b>Report en déficit d'investissement :</b>	<b>72 570,00 euros (D001)</b>
<b>Apport à la section d'investissement :</b>	<b>72 570,00 euros (R1068)</b>



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Un excédent de fonctionnement de 663 187,01 euros.
- Un excédent d'investissement de 70 844,20 euros.

#### **Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- d'affecter les résultats comme suit :

**Report en excédent de fonctionnement : 663 187,01 euros (R002)**

**Report du solde d'investissement : 70 844,20 euros (R001)**

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Un excédent de fonctionnement de 22 153,90 euros.

#### **Le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- d'affecter les résultats comme suit :

**Report en excédent de fonctionnement : 22 153,90 euros (R002)**



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
 Quartier MALEVAL  
 26220 DIEULEFIT

- **Répartition des charges 2020**

Monsieur le Président propose de répartir les dépenses communes comme suit :

ARTICLES	LIBELLES	ASSAINISSEMENT	SPANC	EAU	TOTAL
011	Charges				
6066	Combustible	2 950,00 €	2 000,00 €	2 800,00 €	7 750,00 €
6061	EDF	7 500,00 €	3 000,00 €	7 500,00 €	18 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien	1 000,00 €	500,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €
6064	Fournitures administratives	1 500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	4 000,00 €
6068	Autres fournitures	8 000,00 €	3 000,00 €	29 000,00 €	40 000,00 €
6156	Maintenance	1 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €
6161	Prime assurance	4 800,00 €	1 200,00 €	8 500,00 €	14 500,00 €
6256	Missions	100,00 €	100,00 €	300,00 €	500,00 €
6257	Réception	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
6261	Timbres	100,00 €	1 000,00 €	900,00 €	2 000,00 €
6262	Télécom.	250,00 €	1 500,00 €	7 250,00 €	9 000,00 €
6225	Comptable	100,00 €	100,00 €	400,00 €	600,00 €
012	Personnel	90 000,00 €	60 791,00 €	207 000,00 €	357 791,00 €
	Véhicule		3 000,00 €	- €	3 000,00 €
6531	Élus	7 200,00 €	3 800,00 €	8 200,00 €	19 200,00 €
Total		125 000,00 €	82 491,00 €	284 850,00 €	492 341,00 €

Après discussion et délibération, le comité approuve la proposition du Président et autorise ce dernier à réajuster en fin d'exercice le montant du remboursement des frais selon les réalisations. Un état sera joint au compte administratif.

- **Budgets primitifs 2020**

### EAU POTABLE

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2020 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 165 167,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 674 647,00 €



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL</b>	1 839 814,00 €	1 839 814,00 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020.**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2020 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 123 187,00 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 1 016 936,00 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL</b>	2 140 123,00 €	2 140 123,00 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020.**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2020 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 90 991,00 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL</b>	90 991,00 €	90 991,00 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020.**



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

- **Reprise provisions ANC 2017.**

Monsieur le Président rappelle qu'en 2017, le Comité Syndical avait voté une provision de 8 838,00 euros (délib 9/2017).

Il convient de reprendre cette provision (BP ANC RECETTES DE FONCTIONNEMENT).

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la reprise de cette provision en recette de fonctionnement 2020.**

- 2. **Abandon des pénalités de l'entreprise SORODI (travaux PERI / CHALAMEL à Dieulefit).**

Monsieur le Président rappelle que le marché de travaux conclu avec l'entreprise SORODI prévoit une durée d'exécution contractuelle de 72 jours calendaires pour la réalisation de la tranche ferme.

Le délai réel de travaux, constaté lors des opérations préalables à la réception est de 96 jours calendaires, soit un dépassement de 24 jours.

Ce dépassement est dû à l'exécution de travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise et commandés par le Maître d'Ouvrage pour la reprise de la structure de la voirie départementale rue Péri, à la suite des essais de portance réalisés en cours de chantier.

Ce volume de travaux supplémentaires est quantifié dans l'Avenant de travaux N°1.

**Compte-tenu des circonstances ayant conduit aux dépassements du délai, non imputables à l'entreprise titulaire, le comité syndical, après délibération, prononce l'exonération totale des pénalités de retard prévues à l'article 11.1 du CCAP.**

**Après avoir épuisé l'ordre du jour de la séance monsieur le Président souhaite revenir sur son travail au sein du SIEA :**

Délégué, Vice-président et Président, il a suivi l'évolution du Syndicat des Eaux créé en 1985 par les communes de Dieulefit et le Poët-Laval. Depuis 2006, le SIEA compte 19 communes, notamment pour la gestion de l'assainissement non collectif.

Des grands travaux ont été réalisés ces dernières années, notamment les réfections et les créations des réseaux dans le hameau de Gougne, la Condamine, le Plan à Poët-Laval et les réseaux de Veyret, les rues Gabriel Péri, Ernest Chalamel et la rue des Boulevards à Dieulefit.

Le prochain grand chantier à venir est la création de la future station d'épuration en remplacement du lagunage. L'équipe actuelle a bien avancé sur le dossier qui sera transmis aux prochains élus.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux  
Quartier MALEVAL  
26220 DIEULEFIT

Puis, le Président a remercié les délégués des communes qui ont travaillé avec bienveillance et efficacité sur les dossiers du Syndicat durant ces 6 années. Enfin, Il a aussi rappelé l'importance de pouvoir compter, sur le territoire, sur une structure performante composée d'agents publics formés, accueillants et dotés du sens et du devoir du service public, dont il a souligné l'engagement et le professionnalisme, en espérant que les futurs élus mettront à profit ce bel outil, au service des habitants du territoire.

La séance est levée à 19h30.

Fait à Dieulefit, le 17 mars 2020

Le président,

Jean-Louis MAGNAN